

**COUPON RÉPONSE À RETOURNER À : M. Robert LÉOTOING, trésorier du CGHAV,
47, rue d'Yerres 91230 Montgeron**

**JE RENOUVELLE MA COTISATION AU CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET
HÉRALDIQUE DE L'AUVERGNE ET DU VELAY ET MON ABONNEMENT
À SON BULLETIN « A MOI AUVERGNE ! » POUR L'ANNÉE 2010.**

Remplissez toutes les lignes de ce bordereau.

Si votre adresse a changé cette année, n'oubliez pas de cocher la case ci-contre :

Nom :

Prénom :

Numéro d'adhérent :

Bâtiment, Escalier :

Adresse :

Code Postal et Localité :

Téléphone (*confidentiel, ne sera utilisé qu'en cas de difficulté*) :

Montant 2010 : Euros

Cotisation et réabonnement : France et Dom-Tom : 33 € – Europe : 36 € – Outre-mer par avion : 40 €

Membre Bienfaiteur : à partir de 100 €;

Abonnement à la revue sans être adhérent : France et Dom-Tom : 31 € – Europe : 34 € – Outre-mer : 38 €

Cotisation sans abonnement à la revue : 25 € (tous les services sans la revue)

Le timbre annuel de la FFG est à votre disposition si vous en avez besoin (par ex. pour accéder à la bibliothèque d'un autre cercle). Pour des raisons d'économie, nous ne l'envoyons que si vous nous le demandez (avec enveloppe timbrée pré-adressée).

Si vous êtes abonné sans être membre, vous ne pouvez avoir accès aux avantages des adhérents, c'est à dire poser des questions, accéder à nos bibliothèques et à l'espace « privé » du site internet, participer au forum internet, avoir accès à GénéaBank.

Si vous désirez avoir accès à **GénéaBank** vous devez cocher la case ci-contre et nous donner une adresse électronique valide (pour plus de lisibilité écrivez-la en capitales - attention aux « . », « - » et « _ »)

GénéaBank : OUI

Adresse électronique :

(Attention à écrire très soigneusement votre adresse électronique. Faites-le en majuscules, même si elle doit être en minuscules. Attention, en particulier, aux points et tirets qui peuvent être « - » ou « _ »)

Date et Signature :

Appel de Cotisation 2010

Le bordereau de renouvellement de cotisation est toujours très important car ce n'est que grâce à lui que nous pouvons vous joindre ou authentifier votre utilisation de la partie privative de notre site internet ou de GeneaBank.

En effet, notre site comporte deux espaces : un espace « public » accessible à tous, et un espace « privé » réservé à nos membres, qui sera rapidement enrichi de nombreux « outils » d'aide à la recherche et de services destinés aux adhérents.

Pour accéder à cet « espace privé » vous aurez besoin de deux codes : l'un, votre « Nom d'utilisateur » composé des 5 lettres « cghav » en minuscules et de votre numéro d'adhérent précédé d'un nombre de zéros suffisant pour constituer 5 chiffres (par ex. « cghav00432 »). L'autre est un « Mot de Passe » délivré par la gestion de notre fichier et qui est en fait le même que celui destiné à GénéeBank, comportant 5 chiffres précédés de 3 lettres « nom d'utilisateur » et « Mot de passe » sont identiques sur notre site et pour les interrogations GénéeBank.

Votre numéro d'adhérent est indispensable dans les deux cas et vous le trouverez sur votre carte ou sur l'étiquette d'adressage de « A moi Auvergne ! ». Conservez-le soigneusement.

Si vous perdez ce « Mot de Passe », le site internet pourra vous aider : quand vous lui aurez communiqué votre « Nom d'utilisateur » et que vous aurez cliqué sur le bouton « Mot de passe oublié », il vous demandera votre adresse électronique, celle que vous avez écrite sur le bordereau qui se trouve au dos de ce texte. Si cette adresse est identique, le système adressera un mail à l'adresse internet que vous nous aurez communiqué. Si cette adresse est invalide, vous ne pourrez pas recevoir aisément ce « Mot de Passe » et vous devrez nous contacter (vous pourrez le faire à partir du site en utilisant le formulaire de la rubrique « Nous contacter »). Attention cependant à bien écrire votre adresse internet (en particulier identifiez bien les points et tirets). Il y va de votre intérêt comme du nôtre : ne perdons pas de temps sur cet aspect matériel alors que ce temps peut être tellement mieux utilisé !

Pour un fonctionnement harmonieux de notre Cercle et pour la livraison régulière de votre revue préférée, il est important d'effectuer le règlement de votre cotisation **avant le 15 janvier**.

En effet, le 15 janvier est la date du lancement des opérations de routage du prochain numéro de « A moi Auvergne ! » (n° 131). Si vous n'aviez pas réglé votre cotisation à cette date, nous vous adresserions une lettre de relance et l'envoi de votre revue ne pourrait pas se faire par notre routage habituel. Il devra être réalisé manuellement avec un coût postal nettement plus élevé et du temps perdu pour la manipulation supplémentaire. Et c'est le temps qui nous manque le plus !

De ce fait, votre Conseil d'Administration a décidé de ne pas attribuer aux retardataires le contingent de points GénéeBank du premier semestre de l'année 2010. Les premiers points ne vous seraient attribués qu'en juillet prochain.

Pour accompagner votre chèque de règlement, remplissez soigneusement la totalité du bordereau avec une attention particulière pour votre adresse internet. Notez également votre numéro de téléphone, qui ne sera jamais diffusé, mais utilisé seulement pour vous contacter en cas de difficulté particulière.

Avec nos sentiments les plus amicaux ;

Votre Conseil d'Administration